

Décision de Résiliation d'un Commun accord

- Partenaire Co-contractant : KHAIZAR DJEJEL
- Adresse : CITE 50 LOGTS BATIMENT N° 03 LOCALE N° 01 OULED DJELAL.
- Contrat N° : AT/DOT-MSILA/SDFS/DAL/SA/045/2024
- Objet de Contrat à commande : Travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser, (CONTRAT D'ADHÉSION).
- Demande résiliation à l'amiable du contrat Réf 024/154 du 18/02/2025
- Vu L'Article 35 : Condition de résiliation

Sans préjudice des autre recours qu'Algérie Télécom détient au titre du Contrat suscité, il a été décidé de prononcer la **Résiliation d'un Commun accord**, du Contrat N° : AT/DOT-MSILA/SDFS/DAL/SA/045/2024, Portant travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser, (CONTRAT D'ADHÉSION), Conclu entre Algérie Télécom EPE-SPA direction Opérationnelle de Télécommunication M'sila et le Partenaire co-contractant KHAIZAR DJEJEL, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Le Directeur Opérationnel de Télécommunication



Directeur Opérationnel des
Télécommunications de M'sila P/I
BAKHITI Saifeddine

- Accusé de réception
- Certifie avoir reçu la présente décision de résiliation d'un Commun accord,

Le 16/04/2025
(Signature et cachet de l'entreprise)
RCN: 51/00-401729024